

Informez la DDT des modifications intervenues sur votre exploitation

Question :

Mon associé a quitté la société en fin d'année, comment dois-je en informer la DDT ?

Réponse :

A partir de 2015, vous pouvez faire votre déclaration de modification des données de votre exploitation indépendamment d'une demande d'aide et à n'importe quel moment dans l'année. Plusieurs déclarations peuvent être déposées dans l'année.

Sur Telepac, vous pouvez directement télédéclarer les modifications de vos données d'exploitation en cliquant sur le lien « Données de l'exploitation » dans le menu « Teleprocédures » situé sur la partie gauche de l'écran d'accueil. En ce qui concerne le mode papier, un formulaire de déclaration des données de l'exploitation est à votre disposition.

Pour rappel, ce formulaire doit être renseigné pour toute(s) modification(s) impliquant votre exploitation :

- En cas de modification des données d'identification et/ou des données statutaires (nom, dénomination sociale, Siret, numéro BDNI si vous avez une activité d'élevage, changement de forme juridique, fusion, scission, changements d'associés ...).
- En cas de modification des coordonnées (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique ...).

Si nécessaire, vous pouvez également joindre à ce formulaire les justificatifs qui peuvent être nécessaires à la DDT pour mettre à jour votre dossier (Kbis, statuts, etc.).

ATTENTION : si vous êtes en GAEC, pensez notamment à vérifier la répartition des parts sociales détenues par chaque associé. Cette information est disponible en cliquant sur le lien « Données de l'exploitation » dans le menu « Mes données et documents » situé en bas à gauche de l'écran d'accueil ; puis en cliquant sur « associés » dans le bandeau orange.

Si les données sont inexactes, renvoyez le formulaire accompagné des statuts du GAEC pour mettre à jour la répartition des parts sociales entre les associés.

Vous pouvez donc déclarer les évolutions de votre exploitation n'importe quand dans l'année : N'ATTENDEZ PAS LA PERIODE DE DEPOT DU DOSSIER PAC.

Aurélié FOURNIER – Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

Vivonne 05.49.36.33.60

Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80

Montmorillon 05.49.91.01.15

Mirebeau 05.49.50.44.29